LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

DRÔME ARDÈCHE FOOT

ProcèsVerbaux

ardèche LE DEPARTEMENT

- LA DROME -

FFF Le Foot Amateur LFA

District Drôme Ardèche de Football

Commission d'Appel Réglementaire

PROCÈS-VERBAL N°5

DECISIONS

REUNION DU 19 MARS 2018

Présidence : Pierre FAURIE
Présents: Mme COURTIAL MM. BERTRAND – EXBRAYAT - KERDO – GIRON et RICHARD.
Absents excusés : MM. CROTTE et GAUTIER.

AR 1718 04 – CS CHATEAUNEUF DE GALAURE contre une décision de la Commission des Règlements:

En la forme :

Considérant que la Commission des Règlements a donné match perdu à son équipe réserve pour avoir aligné un joueur non qualifié lors du match du 28 janvier 2018 contre HAUTERIVES GRAND SERRE.

Considérant que par mel en date du 27 février 2018, M. Thomas BESSON a interjeté appel de cette décision.

Considérant qu'aux termes de l'article 140 des règlements sportifs du District, l'appel au nom d'un club « doit obligatoirement être interjeté par un responsable qualifié pour représenter son club auprès des instances du District, à savoir le Président, le Secrétaire ou le Trésorier ; qu'est irrecevable le recours présenté par toute autre personne sauf à celle-ci de justifier d'un mandat régulier établi préalablement à l'acte qu'il autorise ».

Considérant alors que le courriel portant la signature de M. Thomas BESSON, qui exerce la fonction de « Correspondant Référent Gestion des Crises », ne remplit pas les conditions requises pour être recevable et examiné au fond..

Considérant qu'en réponse à l'invitation à régulariser ce recours, M. André VALLIER a interjeté appel au nom du CS CHATEAUNEUF DE GALAURE dont il est le président, par mel reçu au District le jeudi 8 mars.

Considérant que le délai imparti à cet effet est de 7 jours en application de l'article 140 précité des règlements sportifs du District, que ce délai court à compter de la publication de la décision contestée.

Considérant que la Commission des Règlements s'est prononcée en sa séance du 20 février 2018, que le procès–verbal correspondant a été publié le lendemain 21, que le délai d'appel étant expiré M. André VALLIER n'était plus recevable le 8 mars 2018 à former un nouveau recours au nom de son club.

A titre subsidiaire, au fond :

Considérant que CHATEAUNEUF DE GALAURE n'est pas fondé en sa demande mettant en cause la décision de la Commission des Règlements.

Considérant qu'après vérification M. Florent SANDON a participé à la rencontre du 16 décembre 2017 que l'équipe première a disputée contre ST JULIEN MOLIN MOLETTE, qu'il s'agissait de la dernière rencontre jouée par cette équipe avant le match opposant l'équipe réserve à HAUTERIVES GRAND SERRE, que l'équipe première n'ayant pas de match officiel à la date de ce match, M. Florent SANDON n'était pas qualifié pour jouer avec l'équipe réserve le 28 janvier 2018;

Considérant qu'en l'alignant contre HAUTERIVES GRAND SERRE, le CS CHATEAUNEUF DE GALAURE a contrevenu aux dispositions de l'article 51-2 des règlements sportifs du DDA

Par ces motifs, la Commission d'Appel déclare :
- irrecevables en la forme les appels successivement interjetés au nom du CS CHATEAUNEUF DE GALAURE par MM Thomas BESSON et André VALLIER.

- à titre subsidiaire, non fondées leurs requêtes contestant la décision de la Commission des Règlements ayant donné match perdu à l'équipe réserve de leur club.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
P. FAURIE

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel Réglementaire de la Ligue, dans un délai de 7 jours à compter de sa publication, conformément à l'article 36.4 des règlements sportifs de la Ligue Rhône–Alpes de Football dans sa rédaction en vigueur à compter du 1ier juillet 2017

Frais administratifs :
CHATEAUNEUF DE GALAURE : 41,10 euros

AR 1718 03 – FC TURQUOISE contre une décision de la Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations:

Considérant l'appel du FC TURQUOISE contre la décision de la Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations: entérinant un nouveau report du match de championnat, seniors D 5, poule D, entre son équipe fanion et l'équipe 3 du FC CHABEUIL.

Considérant que par courriel du 14 mars courant, M. le Président du club a déclaré renoncer à cet appel, il lui est donné acte de son désistement.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
P. FAURIE

District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations

PROCÈS-VERBAL N°33

REUNION du 15 et 19 mars 2018

Président : Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04
Présents : Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, André GALLICE, Denis GLANDU, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME.

A L'ATTENTION DES CLUBS

FMI :
Nous vous rappelons que vous ne pouvez pas utiliser la même tablette pour 2 matchs se jouant le même jour. Vous pouvez utiliser toutefois une tablette personnelle ou venir en récupérer une au District.

Demande de modification calendrier sur footclubs :
Avant de formuler vos demandes assurer vous auparavant de l'accord des clubs sollicités. Le club sollicité devra répondre rapidement et avant la date règlementaire des 12 jours.

D1 ET D2 ET PLANNING DES RENCONTRES

Responsable:
Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

D3 ET D4 ET REFERENT FMI

Responsable:
Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

En D4 poule B l'équipe de SC ROMANS 2 est forfait général suite à 3 forfaits.

D5 ET CONTROLE FEUILLES DE MATCHS

Responsable :
Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

Match D5 poule C HOSTUN 2 / BREN FC 2 transmis à la Commission des Règlements

D6

Responsable :
André GALLICE – Tél 04.75385.42.00 / 06.31.93.31.15

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Responsable: Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :
Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

CHALLENGE FOOT DIVERSIFIE :
Tirage effectué par monsieur BERNARD DELORME comité directeur et responsable D5.

FLGG / AS PORTUGAIS le 29/03/2018 19h30.
AS PTT VAL. / FC CHABEUIL le 26/03/2018 21H.
RPSS / AS SFAM le 29/03/2018 20h.
AS VEORE MONTOISON / AME SPORT le 26/03/2018 20h15.

Il n'y a pas de prolongation en challenge, juste les tirs au but.

CHAMPIONNAT :
La rencontre FC. EYRIEUX EMBROYE / AS VEORE MONTOISON prévu le 01/03/2018 se jouera le 22/03/2018 20h30.

VETERANS

Responsables :
André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15
Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

Les clubs n'ayant pas disputé les rencontres de championnat VETERANS doivent jouer toutes les rencontres avant le 20 avril, sous peine de match perdu aux deux équipes

FUTSAL

Responsable :
André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

CHAMPIONNAT :
Le nouveau calendrier peut être est à consulter le site du district. Prendre les nouveaux numéros de match et remplir **correctement** les feuilles de matches.

District Drôme Ardèche de Football

Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N° 31
Réunion du 16/03/18

Présents Roselyne LAULAGNET, Philippe AUBERT, Flavie CHANAS, Claude BRESSON, Robert ASTIER

INFORMATIONS AUX CLUBS

Tirage des coupes

Le tirage des coupes U 19, U 17 et U 15 a eu lieu vendredi 16 mars au District en présence des membres de la Commission des Jeunes, des éducateurs du District , du représentant de la Commssion des arbitres et des éducateurs des clubs de BOULIEU LES ANNONAY, MOURS SAINT EUSEBE, ROIFFIEUX, LE CHEYLARD, SAINT AGREVE et HERMITAGE TOURNON

Modifications de calendriers

Nous rappelons que toutes les demandes de modifications de calendriers doivent être validées par les clubs **12 jours avant la date initiale du match.**
Les demandes doivent être faites par footclubs **avant les 12 jours.**

Avant de formuler vos demandes sur footclubs assurez - vous auparavant de l'accord des clubs sollicités. Trop de demandes restent sans réponse et trop de clubs sollicités répondent hors délai , ce qui pose un réel problème d'organisation pour la désignation des arbitres.

Nous demandons aux clubs de respecter la procédure.

FMI : Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des résultats de rencontre par les clubs sur « footclubs » n'est plus possible, Dans le cas où la rencontre est annulée en amont (la veille ou le matin), le club visiteur et les officiels sont informés par le club recevant et ne se déplacent pas. Le club recevant adresse, le jour même, un mail d'information de ce report à la permanence sportive, au district et à la commission concernée. Le club recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « footclubs », seul le centre de gestion (District) peut effectuer cette saisie (attention : de ce fait, en l'absence de saisie par le centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site d'où l'absolue nécessité de prévenir l'adversaire et les officiels de la rencontre).

Nous vous rappelons que vous ne pouvez pas utiliser la même tablette pour 2 matchs se jouant la même journée. Vous pouvez utiliser toutefois une tablette personnelle ou venir en récupérer une au District.

TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59 - Port : 06.78.52.42.59
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Autorisations de tournois accordées :

- VALS LES BAINS
  U 11 , U 13 le 01/05/18

U 15 le 08/05/18
Séniors le 24/06/18

- SAINT RESTITUT
  U 11, U 13 le 21/04/18

Rappel règlement
Il est rappelé aux clubs qu' il ne doit pas être fait de classement lors des plateux et des tournois (futsal et extérieur) en U 7 et U 9.

CATEGORIE U9 et U7

Responsable :
Sylvain BOUCHARDON : tél. 06.71.05.96.54 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les poules définitives sont disponibles sur le site du District.

L'horaire officiel des plateaux est samedi 14h00. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Les coordinateurs doivent envoyer rapidement les plannings des poules.

Plannings manquants
U 7 : Poules 1, 9, 14, 17, 18, 22, 23
U 9 : Poules 1, 6, 7, 8, 12, 14, 16, 17, 18, 23, 26, 30

Informations
Le District DROME ARDECHE a été retenu comme site pilote par la FFF pour la journée nationale des débutants .

Pour répondre au cahier des charges imposé par la FFF nous devons modifier la date prévue pour cette journée

Elle aura lieu à RHONE CRUSSOL le samedi 26 mai

Les informations sur le déroulement de la journée seront données ultérieurement.

CATEGORIE U11

Responsable :
Philippe Aubert - Port: : 06 80 92 81 87

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

COURRIERS CLUBS : FC CHABEUIL.

L'horaire officiel des plateaux est samedi 14h00 Ilest toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Calendriers : Les calendriers désormais **définitifs** sont disponibles sur le site du District en rubrique DOCUMENTS/DOCUMENTS.

Plateaux du 03/03 et 10/03/2018 : Les plateaux non joués ces deux derniers samedi seront reprogrammés par les clubs recevants. Des dates ont été libérées dans notre calendrier pour répondre à ces situations.

Feuille de matchs :
A compter de la saison 2017-18, les feuilles de plateau seront scannées sous format .pdf, par le club recevant et envoyées au district à l'adresse suivante : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Chaque feuille de match fera l'objet d'un message spécifique. Les clubs sont priés d'indiquer dans l'objet du message la catégorie et le niveau de pratique concernés. Il est demandé aux clubs de ne pas faire un message unique multi-catégories.

De trop nombreuses feuilles de match sont retournées à la commission mal renseignées. Manquent notamment les indications concernant des dates et lieux des rencontres, des niveaux de pratiques, des numéros de licences de joueurs et de l'encadrement. La bonne organisation d'un plateau comprend également une partie administrative rigoureuse.
Les feuilles de match sont disponibles sur le site du District en rubrique
DOCUMENTS/DOCUMENTS/DOCUMENTS COMPETITIONS.
Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La commission des jeunes doit également être informée du non déroulement d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

RAPPEL IMPORTANT :
Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entrainera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.

Réception feuilles du 03/03/2018:
Promotion :
Poule D : JS LIVRON 1.
Bourgeons :
Poule B: FC RAMBERTOIS 1.
Poule I: JS LIVRON 1.
Poule J: EYRIEUX EMBROYE 3.
Poule K: VEORE MONTOISON 3.

Feuilles de matchs manquantes du 10/03/2018, à retourner au District dans les plus brefs délais :
Promotion :
Poule C : BARBIERES BRM 1.
Poule E : VALLEE JABRON 1, US ANCONE 1.

Espoirs :
Poule C : ST DONAT AS 2.
Poule E : VALENCE OL 3.
Poule F : CHATEAUNEUF SUR ISERE 3.
Poule I : US ANCONE 2, MONTELIMAR FC 2.
Poule J : PIERRELATTE 2.
Poule K : VESSEAUX ES 1.

Bourgeons :
Poule B: ST ROMAIN SURIEU 2, RHODIA CLUB 3.
Poule C: CLONAS 2 VALLONS 2.
Poule D: ANNONAY FC 2.
Poule F: CLERIEUX ST BARDOUX 1.
Poule G: AC FOOT Y VALENCE.
Poule H : EA MONTVENDRE 1, MONTMEYRAN US 2.
Poule I : VERNOUX AS 1, ALBOUSSIERE AS 2.
Poule J : ENT CHOMERAC 3, OL CENTRE ARDECHE 3.
Poule L: US MONTELIMAR 2, FC 540 3.
Poule M: ALLAN FR 1.
Poule O: US VAL DE LIGNE 1.

Prochains plateaux : Samedi 24 Mars 2018.

CATEGORIE U13

Responsable :
Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Attention
Lorsque les matchs sont joués, il est **obligatoire** d'enregistrer le résultat.
Si vous changez de date les matchs , il est **obligatoire** de prévenir par mail la Commission des Jeunes , sauf si vous le faites par footclubs.

Les feuilles de matchs doivent être scannées àu District sur la boîte competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr (ne pas les envoyer par courrier)
Les clubs qui ne respecteront pas ces obligations seront amendés comme pour le foot à 11.

Pensez à répondre à vos demandes de modifications par footclubs.

Finale festival U 13
La finale des garcons aura lieu à Valence à La CHAMBERLIERE pour les défis et à POMPIDOU pour les matchs
Les clubs qualifiés recevront la convocation par courrier la semaine prochaine.

La circulaire est disponible sur le site dans rubrique accueil.

CATEGORIE U15

Responsable
Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99 – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Matchs non joués
Les matchs non joués sont reprogrammés par la Commission des Jeunes le 31/03/18 ou le 14/04/18
Consultez le site ou footclubs.

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable
Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Matchs en retard
Pensez à prévenir par mail de la nouvelle date de vos matchs non joués.

Finale festival U 13 féminines
La finale départementale aura lieu à VALENCE à LA CHAMBERLIERE pour les défis et à POMPIDOU pour les matchs le 07/04/18

Les clubs qualifiés recevront la convocation par courrier la semaine prochaine.

La circulaire est disponible sur le site dans rubrique accueil.

CATEGORIE U17

Responsable :
Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Matchs non joués
Les matchs non joués sont reprogrammés par la Commission des Jeunes.le 01/04/18 ou le 15/04/18
Consultez le site ou footclubs.

CATEGORIE U19

Responsable
Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Matchs non joués
Les matchs non joués sont reprogrammés par la Commission des Jeunes.le 01/04/18, le 15/04/18 , le 01/05/18 ou le 06/05/18
Consultez le site ou footclubs.

Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N°26

A L'ATTENTION DES CLUBS

Lors de la reprogrammation d'une rencontre (2ème date officielle), si le club recevant ne peut recevoir pour cause de terrain impraticable, la rencontre devra être inversée ou il devra trouver un terrain de repli sous peine de match perdu au club recevant (article 74 des règlements sportifs).

En cas d'arrêté municipal, le club recevant a l'obligation de prévenir l'élu de permanence (nom disponible sur le site du district) et aussi les officiels du match.

COUPE DROME ARDECHE

COUPE CAMOU WOLF :
Le match entre VESSEAUX et LARNAGE est reporté au 1 avril 2018

COUPE DRESCHER TARDY :
Les 3 matchs suivants sont reportés au 1 avril 2018 :

- GENISSIEUX / ROIFFIEUX
- FELINES / TREFLE
- LA CROIX DU FRAYSSE / CHAVANAY

Tous les matchs de coupes reportés au 1 avril 2018 devront se jouer obligatoirement prévoir terrain de repli ou inversion.

Tirage au sort du 2ème tour de la COUPE DRESCHER TARDY :

Exempt : LE BATTU DE VESSEAUX ou LARNAGE et PAFF AOUSTE

- ST BARTH DE VALS / BARBIERES
- GENISSIEUX OU ROIFFIEUX ST ROMAIN DE SURIEU 2
- CH SUR ISERE / GORGES DE L'ARDECHE
- FELINES OU TREFLE / PONT LA ROCHE
- RHONE CRUSSOL 2 / VALLEE DU JABRON
- LA CROIX DU FRAYSSE OU CHAVANAY / BOULIEU LES ANNONAY

Les matchs se joueront le dimanche 15 avril 2018.

CHAMPIONNAT A 11

Excellence :
Le match entre VESSEAUX et FMP est reporté au dimanche 6 mai 2018

1 er division :
Le match entre CENTRE ARDECHE et PONT LA ROCHE est reporté au samedi 5 mai 2018 à 19h00.

CHAMPIONNAT A 8

Excellence :

Le match entre GENISSIEUX et MELAS LE TEIL est reporté au dimanche 15 avril 2018 à 10 h00 ou au 6 mai 2018 en cas de qualification de GENISSIEUX en COUPE DRESCHER TARDY.

Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 32

Présents : Eric MILHAN, Nicolas BRUNEL, Vincent BRET, Jean Marie MONFORT, Alexandre MARLHIN.

COURRIERS DES ARBITRES

- M. Kamal EL HARRANE : Reçu votre note de frais, le nécessaire sera fait.
- M. Kylian PROVO : Reçu votre note de frais, le nécessaire sera fait.

COURRIERS DES CLUBS

- BBRM : Reçu vos demandes d'arbitres, pour les journées 18, 19 et 20 en D5, le nécessaire sera fait suivant disponibilités.

INFORMATIONS A L'ATTENTION DES ARBITRES

La CDA vous rappelle : que lorsque vous mettez un carton rouge (même suite à 2 cartons jaunes), vous avez 48 heures pour envoyer votre rapport à la Commission de Discipline du District. Il est inadmissible que toutes les semaines des arbitres ne fassent pas de rapport et mette en difficulté la Commission de Discipline.

Que les indisponibilités doivent être posées sur MYFFF dans les délais impartis, trop d'absents depuis le début d'année, de dernière minute, perturbe le secteur désignation.

Qu'en cas d'absence à un match, vous devez prévenir la CDA et justifier cette absence.

Rappel : Les indispositions sur votre compte MyFFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Toutes correspondances ayant un rapport avec la Commission Départementale de l'Arbitrage doit être faite sur la nouvelle boite mail de la CDA : **arbitres@drome-ardeche.fff.fr**

Le Président
Eric MILHAN

Le secrétaire
Jean Marie MONFORT